

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 juillet 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DDCT 117** Subvention d'investissement de 5 000 € au titre de la vie associative à l'association « régie de quartier : Passerelles 17 ». Achat de matériel de plein air.

**Mme. Pauline VERON, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention avec l'association «Passerelles 17» domiciliée 190 avenue de Clichy 75017 Paris, et l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement, d'un montant de 5.000 euros, est attribuée à l'association Passerelles 17, (12485 / 2019\_09074), 190 avenue de Clichy 75017 Paris. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention jointe.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, et années suivantes.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**